

# Prévention

## Permanences gratuites

**U**ne fois de plus, c'est l'alliance des énergies qui a permis de créer un dispositif efficace. Le Tribunal de Commerce de Nancy, l'Aduan et le Grand Nancy ainsi que l'Ordre des Avocats ont travaillé main dans la main pour pouvoir agir efficacement pour la sauvegarde des entreprises en difficulté. Mardi dernier, ils ont présenté la mise en place de nouvelles permanences gratuites assurées par 25 avocats au Médiaparc. Démarrage le 10 décembre.

Dépôt de bilan, redressement judiciaire, liquidation... Bien souvent lorsque les chefs d'entreprises se présentent au Tribunal de commerce, il est déjà trop tard. Résultat, les professionnels assimilent le Tribunal à la Chambre des liquidations... Pour changer cela et surtout amener les entrepreneurs à aller vers une culture de l'anticipation des problèmes, une cellule prévention a été mise en place au Tribunal de Commerce. «La prévention est un atout essentiel dans la démarche de sauvegarde des entreprises et des emplois» explique Richard Renaudin, le président de la Chambre de Prévention du Tribunal de Commerce. Malgré ce dispositif, les comportements ne changent guère. Fort de ce constat, le Tribunal de Commerce a lancé des opérations avec le Grand Nancy, la Fac et le Barreau pour faire en sorte que les entreprises viennent plutôt demander de l'aide. «Avant les vacances, nous nous sommes réunis et avons constaté un autre problème : que faire pour aider les entrepreneurs à bien utiliser les informations qu'on leur donne. Le bâtonnier Bruno Zillig a proposé de demander aux avocats spécialistes de la loi de sauvegarde, entre autres, de consacrer un peu de leur temps aux chefs d'entreprises en difficulté.» Au final, 25



Lancement des permanences d'avocats au Médiaparc dès le 10 décembre prochain.

avocats se sont engagés pour constituer cette nouvelle cellule qui assurera des permanences tous les quinze jours au Médiaparc, boulevard d'Austrasie. «Les avocats sont installés dans des locaux gracieusement prêtés par le Grand Nancy. Pendant toute une journée, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, ils réaliseront des consultations gratuites. Il suffit juste de s'inscrire en téléphonant au 03.83.85.64.64.» La première journée se tiendra le 10 décembre prochain puis tous les quinze jours. «Les avocats pourront également proposer, dans un deuxième temps, une préparation du dossier pour une comparution devant un magistrat. Pour ce travail d'analyse, de visite de l'entreprise et de préconisations, un tarif forfaitaire de 500 euros HT d'honoraires a été décidé.»

### Médiation du crédit

A l'occasion de la présentation de ces nouvelles permanences, réalisée en présence de Philippe Bertaud, vice-président délégué au développement économique, de Pierre Boileau, vice-président délégué aux finances et de Maître Zillig, bâtonnier de l'Ordre des

Avocats, Richard Renaudin a insisté sur l'importance de demander de l'aide rapidement. «Dès que l'entreprise rencontre des premières difficultés de paiement des salaires ou de cotisations, il faut nous alerter. En fait, nous constatons que les chefs d'entreprises se battent tout seuls, s'épuisent pour finalement baisser les bras. Au-delà du drame économique, au Tribunal, nous pouvons constater les drames humains que de telles situations peuvent engendrer. Les chiffres attestent nos constats : au Tribunal, nous avons enregistré + 23 % de dépôts de bilan, + 7 % de redressements judiciaires et + 45 % de liquidations judiciaires directes.» Lors de ces permanences, les professionnels du droit mettront en avant le système de la médiation du crédit. «Là aussi, nous constatons que le dispositif est sous-utilisé. De janvier à fin septembre, seulement 150 dossiers sont passés en médiation. L'avantage est qu'en faisant appel à la médiation, le dialogue se réinstalle avec les banques et un grand pas est franchi.» Alors convaincus, optez pour la prévention.

hélène.ettinger